

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 09/12/2022, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b> <b>MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI AVEC LA DECLARATION DE PROJET D'INTERET GENERAL POUR L'IMPLANTATION D'UNE CLINIQUE A AUBERGENVILLE : ADOPTION DU BILAN DE CONCERTATION.</b>
---

<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 09/12/2022	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 19/12/2022	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude
--	---	--

**Etaient présents : 100**

ALAVI Laurence, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

**Absent(s) représenté(s) : 29**

AOUN Cédric a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît  
ARENOU Catherine a donné pouvoir à LONGEAULT François  
AUJAY Nathalie a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BORDG Michaël a donné pouvoir à BERMANN Clara  
BOURE Denis a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
DANFAKHA Papa-Waly a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert  
DE JESUS PEDRO Nelson a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry  
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine  
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à SAINZ Luis  
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël  
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère  
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann  
MARTIN Nathalie a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël  
MAUREY Daniel a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole  
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine

NEDJAR Djamel a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine  
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à BLONDEL Mireille  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à PIERRET Dominique  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
SMAANI Aline a donné pouvoir à LEFRANC Christophe  
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien

**Absent(s) non représenté(s) : 5**

AIT Eddie, AMARA Sonia, BENHACOUN Ari, BOUDET Maurice, LEPINTE Fabrice

**Absent(s) non excusé(s) : 7**

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BRUSSEAUX Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, DAMERGY Sami, DAUGE Patrick, KOENIG-FILISIKA Honorine

**123 POUR :**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAU COURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUZ Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARTINEZ Didier, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**1 CONTRE :**

NICOLAS Christophe

**4 ABSTENTION :**

CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, LEFRANC Christophe, MARTIN Nathalie

**2 NE PREND PAS PART :**

BLONDEL Mireille, MARIAGE Joël

# EXPOSÉ

Dans le cadre de la procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal avec la déclaration de projet d'intérêt général pour l'implantation d'une clinique à Aubergenville, soumise à évaluation environnementale, le Conseil communautaire a défini par délibération du 16 décembre 2021 des objectifs et modalités de concertation préalable.

Pour rappel, le projet vise au regroupement de la clinique d'Aubergenville et d'Evécquemont au sein d'une nouvelle et unique clinique sur la commune d'Aubergenville, d'une superficie d'environ 20 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher pour une capacité d'environ 250 lits. Cette implantation se ferait sur un ensemble de terrains situés en zone naturelle au PLUi sur le territoire d'Aubergenville, nécessitant sa mise en compatibilité par une procédure de déclaration de projet d'intérêt général conformément à l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme.

C'est dans ce contexte que la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 est venue préciser les objectifs et les modalités de cette concertation, conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme.

## 1. Objectifs et modalités de la concertation

### a. Les objectifs de cette concertation

En application de l'article L. 103-4 du code de l'urbanisme, « les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».

La concertation menée dans le cadre de la déclaration de projet d'intérêt général pour l'implantation d'une clinique à Aubergenville avait pour objectifs de garantir une information éclairée des habitants sur le projet afin qu'ils puissent formuler des avis et observations éventuels. Le projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal ne concernant que la commune d'Aubergenville, la concertation était organisée spécifiquement sur le territoire de cette commune avec une information relayée à l'ensemble des habitants du territoire de la Communauté urbaine sur le site dédié à l'actualité du PLUi.

### b. Les modalités de la concertation réalisées conformément à la délibération du 16 décembre 2021

Des dispositifs variés et complémentaires ont été mis en place pour permettre aux habitants, aux associations locales ainsi qu'à toute personne intéressée par le sujet de s'informer et s'exprimer sur le projet, dans le cadre de la concertation préalable qui s'est tenue du 28 décembre 2021 au 30 novembre 2022.

Pour s'informer sur le projet :

- Un dossier de concertation papier a été ouvert en mairie d'Aubergenville du 28 décembre 2021 au 30 novembre 2022 (1 avenue de la division Leclerc à Aubergenville – service urbanisme) désignée comme siège de la concertation et consultable aux jours et heures habituels d'ouverture, sauf week-ends, jours de fermeture exceptionnelle et jours fériés ;
- Le dossier de concertation était également consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la Communauté urbaine dédié au PLUi, du 6 janvier 2022 au 30 novembre 2022, construireensemble.gpseo.fr ;
- Ce dossier de concertation papier et dématérialisé compilait les délibérations relatives à la procédure et tous les supports de communication édités durant la démarche, il a été complété au fur et à mesure de la parution des documents et notamment le support et le compte rendu de la réunion publique insérés le 17 novembre 2022 ;
- Un article d'information est paru dans le journal municipal « Aubergenville infos » le 28 novembre 2022 ;
- Une réunion d'information pour le grand public (habitants, associations locales ainsi que toute personne intéressée par le projet) a été organisée en présentiel le 17 octobre 2022, pour présenter le projet et les objectifs de la concertation. La date et les modalités

pratiques d'organisation ont annoncées en amont dans Le courrier des Yvelines du 5 octobre 2022 ainsi que sur les sites internet de la Communauté urbaine et de la commune le 3 octobre 2022.

Le public a pu faire part de ses observations sur le projet et d'éventuelles nouvelles demandes d'évolution du PLUi :

- En remplissant le formulaire mis en ligne sur le site internet dédié [construireensemble.gpseo.fr](http://construireensemble.gpseo.fr) ;
- En écrivant dans le registre de concertation mis à disposition en mairie d'Aubergenville selon les mêmes modalités que pour le dossier de concertation visées précédemment ;
- En envoyant un message électronique à [construireensemble@gpseo.fr](mailto:construireensemble@gpseo.fr) ;
- En envoyant un courrier postal à l'attention du Président de GPS&O, Immeuble Autoneum, rue des Chevries – 78410 Aubergenville ;
- En participant à la réunion d'information pour le grand public prévue durant la phase de concertation.

## 2. Synthèse du bilan de la concertation

Un bilan quantitatif et qualitatif de la concertation mise en œuvre dans le cadre de la procédure est annexé à la présente délibération.

Cette étape de libre expression était destinée exclusivement au grand public (habitants, associations ...). Les demandes reçues dans le cadre de cette concertation ont été analysées et n'ont pas fait l'objet de réponses individuelles systématiques. Les réponses apportées aux demandeurs de manière globale et thématique se trouvent dans le rapport annexé. Les contributions arrivées au-delà du 30 novembre 2022 n'ont pas été examinées.

Les mesures d'information réalisées conformément à la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 :

- Affichage de la délibération en mairie d'Aubergenville le 23 décembre 2021 et au siège de la Communauté urbaine le 23 décembre 2021 annonçant l'ouverture de la concertation et ayant fait l'objet d'une insertion presse dans le Courrier des Yvelines du 29 décembre 2021 ;
- Information mise en ligne sur le site internet dédié au PLUi de la Communauté urbaine à partir du 6 janvier 2022 ainsi que sur le site de la commune à partir du 12 janvier 2022 ;
- La clôture de la concertation le 30 novembre 2022 a fait l'objet d'une annonce dans le Courrier des Yvelines du 5 octobre 2022 et a été annoncée sur le site internet dédié au PLUi de la Communauté urbaine et de la commune.

Une vingtaine de contribution a été enregistrée entre le 28 décembre 2021 et le 30 novembre 2022.

Ces contributions concernaient principalement :

- Les conditions d'accès au site et les impacts sur le trafic routier existant ;
- L'impact sur le champ captant ;
- La programmation prévue pour la clinique (spécialités, équipements...).

Pour être intégrées au dossier de mise en compatibilité du PLUi avec la déclaration de projet, les contributions doivent concerner exclusivement le projet présenté.

Le dossier complet sera consultable par le public lors de la phase d'enquête publique envisagée au troisième trimestre 2023.

Dans cette attente, le projet de mise en compatibilité du PLUi avec la déclaration de projet se poursuit en lien avec la finalisation de l'évaluation environnementale pour consultation de l'autorité environnementale, de la commune et des personnes publiques associées. L'ensemble des avis recueillis sera joint au dossier soumis à enquête publique pour une complète information du public

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de la mise en compatibilité du PLUi avec la déclaration de projet d'intérêt général pour l'implantation d'une clinique à Aubergenville, dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par une délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021, tel qu'annexé à la présente délibération bilan de la concertation,
- de préciser que le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique relatif à la mise en compatibilité du PLUi avec la déclaration de projet d'intérêt général pour l'implantation d'une clinique à Aubergenville,
- de dire que la présente délibération est affichée pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie d'Aubergenville.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

**VU** le code de l'urbanisme et notamment son livre 3 relative à la déclaration de projet d'intérêt général et sa section 2 du chapitre III du titre préliminaire du livre 1<sup>er</sup> relative à la concertation,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2020-01-16\_01 du 16 janvier 2020 portant approbation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2021-12-16\_20 du 16 décembre 2021 définissant les objectifs et modalités de concertation préalable dans le cadre de déclaration de projet d'intérêt général pour l'implantation d'une clinique à Aubergenville,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2022-06-30\_18 du 30 juin 2022 portant approbation de la modification simplifiée du PLUi sur la commune de Guerville,

**VU** l'arrêté du Président n°ARR2020\_014 du 10 mars 2020 portant mise à jour n°1 du PLUi,

**VU** l'arrêté du Président n°ARR2021\_099 du 15 décembre 2021 portant mise à jour n°2 du PLUi,

**VU** l'arrêté du Président n°ARR2022\_104 du 22 juin 2022 portant mise à jour n°3 du PLUi,

**VU** le bilan de la concertation ouverte au titre de la mise en compatibilité du PLUi avec la déclaration de projet d'intérêt général pour l'implantation d'une clinique à Aubergenville annexé à la présente délibération,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3 - COM3\_Aménagement du territoire le 06 décembre 2022,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de la mise en compatibilité du PLUi avec la déclaration de projet d'intérêt général pour l'implantation d'une clinique à Aubergenville, dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par une délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021, tel qu'annexé à la présente délibération bilan de la concertation.

**ARTICLE 2 : PRECISE** que le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique relatif à la mise en compatibilité du PLUi avec la déclaration de projet d'intérêt général pour l'implantation d'une clinique à Aubergenville.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération est affichée pendant un mois au siège de la Communauté urbaine et en mairie d'Aubergenville.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 19/12/2022

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 19/12/2022

Exécutoire le : 19/12/2022

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 15 décembre 2022

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile